Saint Senoux

www.saintsenoux.fr

Feuille d'informations **municipales**

Mars 2024 · n°40

Concertation pour les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones spécifiques à cet usage. Après un travail préparatoire de la communauté de commune Vallons de Haute Bretagne Communauté, l'équipe municipale précédente a retenu le photovoltaïque (au sol, en ombrière ou sur structure) et l'éolien comme options à privilégier sur notre commune.

Les Sennonaises et Sennonais sont invités à s'exprimer sur le sujet jusqu'au lundi 11 mars. Un formulaire en ligne est accessible sur la page d'accueil du site de la mairie, ainsi que des informations plus détaillées sur les zones identifiées. Une permanence d'élus aura se tiendra spécifiquement sur le sujet le lundi 11 mars 2023 en mairie de 10h à 12h. Le Conseil municipal se prononcera ensuite sur les zones retenues pour la production d'énergie renouvelable ainsi que sur celles qui en seront exclues.

Antre2Rires fait son théâtre

Le mois de mars à Saint-Senoux, c'est théâtre ! La troupe d'Antre2Rires est au rendez-vous avec huit représentations en 2024. La première a lieu le samedi 9 mars. La pièce, que les acteurs auront grand plaisir à vous interpréter, s'intitule « Dites-le avec des fleurs » de Viviane Tardivel. La mise en scène est de Marianne Franck et voici un avant-goût pour vous mettre en appétit :

« Narcisse est le plus heureux des hommes. Il file le parfait amour avec la très jolie et distinguée Eve. Il en oublierait même que son exploitation ne va pas fort et que sa mère, Marguerite est clouée dans un fauteuil après une attaque. Pourtant, bien des choses se passent derrière son dos ! Eve n'est pas là pour ses beaux yeux, et sa mère va beaucoup mieux qu'il ne croit. Mais qui y a-t-il à comprendre ? Comment faire redescendre Narcisse de son petit nuage ? La tâche s'annonce rude et pas de tout repos… »

À l'entracte, les bénévoles vous accueilleront chaleureusement et vous proposeront des boissons, chaudes ou froides, des crêpes ou parts de gâteaux réalisées par leurs soins.

L'association Antre2Rires prêtera une attention particulière aux Sennonais amateurs de théâtre et nouvellement installés dans la commune en 2023.

N'hésitez pas à vous signaler au 02 99 57 85 58. Alors à vos agendas :
Les vendredis 15 et 22 mars à 21h
Les samedis 9, 16 et 23 mars à 20h30
Les dimanches 10, 17 et 24 mars à 15h

Tarifs : 7 € adultes / 3 € moins de 15 ans

Espace Glenmor, 24 rue des Bateliers

Réservations recommandées :
antre2rires35@gmail.com
07 68 57 08 89 - 02 99 57 85 58

Chasse aux œufs

L'espace jeune organise une chasse aux œufs le samedi 6 avril à 14h autour de l'espace Glenmor. Gratuit et ouvert à tous : pour les enfants en élémentaire : feuille de mission avec parcours d'orientation. Pour les maternelles : une chasse sur l'espace vert de Glenmor. Sans inscription.

Agenda

JUSQU'AU SAMEDI 9 MARS - Réservation pour la tartiflette de l'APEL

JUSQU'AU 21 MARS - Exposition sur les cahotiers - Médiathèque

SAMEDIS 9, 16 ET 23 MARS À 20H30 - Théâtre avec Antre 2 Rire "Dites-le avec des fleurs" - Espace Glenmor

SAMEDI 9 MARS DE 10H À 12H - Collecte de papiers - CM Recyclage à la Belle Etoile

DIMANCHES 10, 17 ET 24 MARS À 15H - Théâtre avec Antre 2 Rires «Dites-le avec des fleurs» - Espace Glenmor

LUNDI 11 MARS DE 10H À 12H - Permanence élues sur les zones d'accélération des énergies renouvelable - Mairie

VENDREDIS 15 ET 22 MARS À 21H - Théâtre avec Antre 2 Rires «Dites-le avec des fleurs» - Espace Glenmor

DIMANCHE 17 MARS À 9H30 - Trail du Pays des Fous - Stade du Perchot

LUNDI 18 MARS À 19H - Conseil municipal - Mairie

MERCREDI 20 MARS À 10H45 - Atelier poésie à partir de 8 ans - Médiathèque

JEUDI 4 AVRIL À 10H - "Viens je t'emmène au potager", Semaine nationale de la Petite enfance (0-3 ans) - Médiathèque / Jardin partagé

SAMEDI 6 AVRIL DE 9H À 12H - Permanence élus - Mairie

SAMEDI 6 AVRIL À 14H - Espace Glenmor - Chasse aux oeufs

DIMANCHE 14 AVRIL DE 8H30 À 18H - Espace Glenmor - Braderie Puériculture Tournicoti

MERCREDI 17 AVRIL - Portes ouvertes École Notre Dame

Espace réservé à la minorité

Malgré notre déséquilibre en termes de représentativité au sein du conseil, nous restons unis par notre volonté d'œuvrer pour l'intérêt général de tous les habitants et de réaffirmer la nécessité de prendre en compte tous les domaines de compétences de la commune. Nous avons choisi nos commissions en fonction de nos aptitudes, de nos affinités pour tel ou tel domaine afin de faciliter nos actions. Ainsi, nous sommes présents dans chacune des 5 commissions municipales :

- Vie sociale, culturelle et citoyenne : Brigitte, Guillaume.
- Travaux, transition écologique et énergétique : Brigitte
- Enfance Jeunesse : Géraldine
- Urbanisme : Géraldine, Jean-Pierre
- Finances et Affaires Générales : Jean-Pierre, Guillaume

Les commissions municipales sont des espaces privilégiés pour prendre le temps de réflexion et de discussion où nous nous devons de porter la voix des électeurs qui nous ont fait confiance. La transparence et la communication avec les citoyens sont essentielles pour nous. Remplir ce rôle implique un investissement personnel important. La participation active et constructive des membres de l'opposition est donc primordiale. Dans cette période de débat d'orientation budgétaire, nous sommes très attentifs à porter les attentes des habitants dans un souci d'une utilisation raisonnable de l'argent public au bénéfice du plus grand nombre.

Nous restons à votre écoute et nous sommes joignables par mail à l'adresse suivante : elusminoritairessaintsenoux@gmail.com

Des ponts entre générations

Initiées l'an dernier par le CCAS, l'Espace Jeunes et le centre de loisir, les activités partagées entre les enfants de la commune et nos aînées ont fait le plaisir des uns et des autres. Après des jeux suivis d'un goûter et des témoignages personnels sur l'école d'autrefois, c'est un loto intergénérationnel qui a été organisé le 29 février dernier. La commission Vie sociale, culturelle et citoyenne souhaite poursuivre et approfondir ces actions qui favorisent le lien social entre les habitants de tout âge à Saint-Senoux où chacun apprend de l'autre. De nouvelles activités sont envisagées et nous aurons plaisir à vous les présenter tout au long de l'année.

Braderie puériculture

L'association TOURNICOTI organise une braderie puériculture le **dimanche 14 avril 2024**, à l'espace Glenmor, 24 rue des Bateliers, renseignements et inscriptions auprès de Mme LUSSOT au 06 01 72 54 07 ou par courriel à mariereneelu@yahoo.fr

Tartiflette APEL Notre Dame

L'APEL reconduit sa fameuse tartiflette à emporter. La distribution des commandes se fera le samedi 16 mars. Le tarif est fixé à 10 euros par personne et comprend une part de tartiflette ainsi qu'un dessert maison.

Les réservations sont à effectuer auprès de la boulangerie, dans la boite aux lettres de l'école (à côté du portail de l'école) ou en ligne via HelloAsso avant le 10 mars. Les commandes sont à retirer le 16 mars entre 18h et 19h30 devant l'école. Contact : 06 11 04 71 44

Collecte de papier

Une collecte de papier sera organisée le samedi 9 mars de 10h à 12h au niveau du site de CM Recyclage à la Belle Etoile.

La prochaine collecte se tiendra ensuite le samedi 8 juin.

École publique Les Korrigans : scolarisation et visite de l'école

Pour les enfants nés en 2021 (pour une entrée en petite section) ou début 2022 (pour une entrée en toute petite section), l'inscription à l'école les Korrigans est possible dès à présent. Il suffit d'effectuer la démarche auprès du service Enfance Jeunesse de la mairie. Le formulaire d'inscription est en ligne sur le site de la mairie de Saint-Senoux dans la rubrique A TOUT AGE / LES ECOLES / ECOLE LES KORRIGANS, l'ensemble des documents est à renvoyer par email à enfancejeunesse@saintsenoux.fr ou à déposer en mairie une fois le dossier complet.

Afin de découvrir nos locaux et poser toutes vos questions, vous pouvez contacter la directrice de l'école, madame Harmonie Bourcier-Robert par mail à ecole.0350541y@ac-rennes.fr ou par téléphone le vendredi au 02.99.57.80.55.

De hipe e de hape

Ene rubriqe chaq mouèz pou aconètr des menières de dire an galo

Une rubrique chaque mois pour découvrir des expressions en gallo.

Ce mouèz-ci :

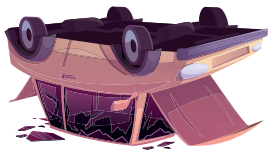

Atraper cotiche - Avoir un accident, chuter

Un Atout - Un accident, mais aussi une épreuve, un malheur

« Qheu penelle, il atrapit cotiche yère ao sair, sa cheurte ét toute bourdée dame !» - « Quel malheur, il a eu un accident hier soir, sa voiture est bien en panne ! »

« J'avons ti zû des atouts den notr vie! » - « Comme nous avons eu des épreuves dans notre vie ! »

L'Atelier Sennonais, un pari réussi

Trois ans déjà que l'Atelier Sennonais a débuté son activité au cœur de Saint-Senoux, au 2 rue des bateliers. Réparatrice de machines à coudre, surjeteuses, brodeuses, Madame Thomas avait alors fait le constat qu'aucun service d'entretien des machines n'était proposé localement. En installant son activité à Saint-Senoux elle a su développer une offre de service appréciée, en se déplaçant au domicile de ses clients et en leur garantissant un service rapide à un tarif modéré.

Parce qu'une couturière, attachée à son matériel, aura toujours à cœur de privilégier la réparation au remplacement, l'Atelier Sennonais répond aux besoins de notre époque : faire durer, transmettre plutôt que de jeter. Elle a su également démontrer qu'installer une entreprise de services en campagne est possible… et a peut-être ouvert la voie à d'autres projets !

► **L'ATELIER SENNONAIS**
2 rue des bateliers - Contact : 06 23 33 72 31

Jardinons ensemble avec l'association Le Courti

Le jardin et le verger partagés sont des espaces conviviaux, pensés pour favoriser le lien social, le bien-vivre ensemble et l'échange des connaissances autour du vivant et de la terre. Les jardiniers petits et grands travaillent la terre en respectant l'environnement et en utilisant les techniques du jardinage naturel. Les jardins et verger partagés sont aménagés dans une démarche écologique : aires de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, … Le Courti est aussi un terrain d'expérimentation ou chacun.e est libre de venir s'essayer à jardiner avec les autres. Le 13 décembre dernier, vingt arbres ont été plantés. Les travaux au jardin ont repris : les carrés ont été amendés et les élèves de l'école Notre-Dame sont venus visiter le potager, ils reviendront faire un atelier semis en mars. Plusieurs projets sont en cours : installation d'abris, création de nouvelles zones de culture,

semis … Vous pouvez suivre l'association sur leur site Facebook.

► **Contact : lecourtisaintsenoux@gmail.com**
L'association n'attend que vous ! les bénévoles vous accueillent : le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h à partir du 13 mars … et en fonction de la météo !

Médiathèque municipale Mars 2024

L'Ours qui lit

Lectures, comptines et jeux de doigts pour les 0-3 ans animé par Linda du RPE (Relais Petite Enfance) et Anne-Laure.

Jeudi 21 mars et 4 avril à 10h à la bibliothèque. Sur inscription. Ouverts aux parents, grands-parents, assitant.es maternel.les.

Rendez-vous de la couture

Tous les 15 jours, le lundi après-midi à partir de 14h, venez apprendre à coudre ou partager vos astuces et savoir-faire. Lundi 4 et 18 mars 2024

Exposition Les Cahotiers et la route des matériaux

Visible jusqu'au 21 mars, pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Printemps des poètes 2024 : La grâce

Du 9 au 25 mars 2024. Ouvrez l'œil, des poèmes fleuriront dans la médiathèque et ailleurs dans la commune !

Atelier d'écriture de petits poèmes mercredi 20 mars à 10h45 animé par Anne-Marie Couepel à partir de 8 ans,sur inscription.

La Grainothèque

Partage de graines à la Médiathèque ! Depuis 2019, la Médiathèque a mis en place une grainothèque ! Pour faire vivre le projet, un appel au don de graines est lancé : particuliers, collectifs… n'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil ou par téléphone au 02 99 92 89 14. Merci d'avance pour votre aide !
Qu'est-ce qu'une grainothèque ? Il s'agit d'une boîte dans laquelle on dépose des sachets de graines de fleurs, plantes, légumes et fruits. C'est un projet participatif, où chacun prend et dépose des graines, sous la forme de troc.

Comment participer ? Quelles graines déposer ? Toutes les graines sont acceptées : légumes, fruits, fleurs. Attention, pour le bien-être de tous, assurez-vous de n'utiliser aucun engrais chimique, et de ne pas introduire de semences hybrides de type F1 (non reproductibles). Pensez à préciser sur le sachet de graines, la variété, le lieu et la date de récolte. Nous mettons à disposition un modèle de sachets : demandez-nous à l'accueil !

Fête du court métrage du 20 au 26 mars

La fête du court-métrage est née de la volonté de mieux faire connaître le court métrage au plus grand nombre. Pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque, la programmation officielle est en libre accès sur l'ordinateur public.

Les élèves de maternelle et d'élémentaire des deux écoles viendront à la médiathèque pour une séance Ciné, découvrir un programme d'une trentaine de minutes.

LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE

11e édition de la Semaine nationale de la petite enfance

Dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance, la médiathèque de Saint-Senoux s'associe au relais petite enfance Vallons de Haute Bretagne Communauté et à d'autres partenaires du territoire pour proposer des temps forts autour de la thématique « viens je t'emmène ».

Le programme complet est à retrouver à la médiathèque

A Saint-Senoux :

Deux séances d'Ours qui lit (éveil aux livres) :le jeudi 21 mars à 10h (Viens je t'emmène au vent) et le jeudi 4 avril à 10h (Viens je t'emmène au potager), partenariat avec le Courti de Saint-Senoux

Sur inscription au 02 99 57 82 11, Ouverts aux parents, grands-parents, assitant.es maternel.les

Atelier d'expérimentation et d'échange autour de l'éveil à la nature « Viens je t'emmène dehors ! Des outils pour sortir »

Venez expérimenter quelques outils pour sortir dans la nature avec les enfants

Henri et Catherine Labbe vous proposeront un temps d'expérimentation à l'extérieur autour de la découverte des petits animaux (petites bêtes terrestres), un temps d'atelier de construction de petits matériels (nappe montée, piquet à impressions et dessinez c'est gagné) et enfin un temps d'échanges sur l'importance de la nature au quotidien.

Catherine a été professeur des écoles pour la petite enfance et Henri a été conseiller technique et pédagogique en éducation à l'environnement à la direction régionale jeunesse et sports.

Pour les adultes (parents, grands-parents, professionnels de l'enfance et de la petite enfance…)

Samedi 6 avril, 10h à 12h mairie, Saint-Senoux

Inscription Médiathèque de Saint-Senoux : 02 99 57 82 11
Mardi 9 avril, 18h30 à 20h30, salle des roseaux à Guignen
Inscription Médiathèque de Guignen : 02 99 92 89 14

Rejet de l'exonération partielle de taxe foncière pour les rénovations énergétiques

Le Conseil municipal lors de sa dernière séance était invité à se prononcer sur l'exonération de taxe foncière de 50% sur les propriétés bâties ayant fait l'objet de rénovations énergétiques à compter de 2025. Les logements éligibles devaient être construits avant 1989 et le montant des travaux énergétiques engagés devaient être supérieurs à 10 000 euros l'année précédant le début de l'exonération (ou 15 000 euros sur les trois années précédentes). Les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique étaient aussi concernés.

Cette mesure, rendue possible pour les communes par le Code général des impôts, se veut incitative pour les foyers et s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique. Le Conseil municipal a toutefois relevé que les critères d'éligibilité étaient trop contraignants et généraient une forme d'inégalité entre les habitants (si vous avez rénové en 2023 ou que le montant de vos travaux n'atteint pas 10 000 euros vous ne pouvez pas postuler à cette exonération). De plus, il est impossible d'anticiper le nombre de foyers susceptibles de répondre à ces critères et donc d'estimer l'impact sur les finances locales de cette exonération. C'est pourquoi le Conseil municipal n'a pas adopté cette délibération par six voix contre, dix abstentions et deux votes pour.

Élections européennes

Les élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin 2024

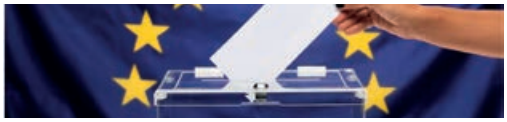

Pour pouvoir voter à ces élections, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales de la commune sont recevables jusqu'au 1er mai 2024 de manière dématérialisée (via le site service-public.fr) et jusqu'au 04 mai 2024 pour les demandes déposées en mairie. Toute demande d'inscription effectuée après ces échéances sera prise en compte après les élections européennes.

Pour les nouveaux électeurs ayant demandé leur inscription dans les délais pour participer aux élections européennes, une carte d'électeurs leur sera envoyée un peu avant les élections.

Il est à noter qu'il existe deux listes distinctes pour les électeurs européens : la liste complémentaire européenne (pour voter aux élections européennes), et la liste complémentaire municipale (pour voter aux élections municipales). Pour être inscrit sur ces deux listes, les électeurs européens doivent en avoir fait la demande pour chacune d'elles.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale en vous rendant sur le site : www.service-puplic.fr / Accueil / Démarches et outils /Interroger votre situation électorale.

Le jour du vote, une pièce d'identité vous sera demandée pour pouvoir voter. Sa présentation dans le bureau de vote est obligatoire, contrairement à la présentation de votre carte d'électeur.

Procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez dès à présent charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote, pour cela, vous devez faire une procuration. Pour ce faire vous devez vous déplacer en personne avec un justificatif d'identité dans un commissariat ou une gendarmerie.

L'émondage, une pratique ancestrale

Ce sont des silhouettes familières de nos paysages, typiques du linéaire bocager de Haute-Bretagne. Des arbres feuillus, souvent des chênes, tout en longueur et aux maigres branches latérales quand il y en a que l'on appelle ici ragosses. Ils ont été émondés, une taille d'entretien périodique dont les premières traces remontent à l'époque carolingienne qui consiste à couper pousses herbacées, rameaux ligneux et branches basses. Réalisé par les paysans et les agriculteurs, l'émondage se généralise à la fin du Moyen-Âge. Après s'être hissé à la cîme de l'arbre, la personne chargée de l'émondage débute sa coupe méthodique, du haut vers le bas. Un travail qui poursuit un double objectif : laisser passer la lumière nécessaire aux cultures tout en procurant du bois de chauffage, également utilisé pour cuisiner. La taille, le volume et la qualité des fagots ainsi obtenus sont réglementés localement et scrutés par les acheteurs. Les ragosses fournissaient donc une source d'énergie renouvelable puisque l'émondage se répétait traditionnellement tous les neuf ans, parfois moins, tout en préservant les forêts. Une pratique qui a traversé les siècles, aujourd'hui effectuée par de nombreux agriculteurs et habitants.

Divagation d'animaux sur le domaine public

Il est constaté depuis plusieurs mois la divagation régulière de chiens en centre bourg et dans les lieux-dits de la commune. Ces divagations ont pu occasionner des préjudices auprès des habitants.

Les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune sont pris en charge par le chenil de Betton (SACPA Chenil service - Fourrière : 02 99 60 92 22). Le passage en chenil implique des frais de fourrière et d'identification s'élevant à plus de 100 euros, auxquels s'ajoute un montant forfaitaire de 85 euros facturé par la commune selon l'arrêté municipal de 2022 en vigueur. La divagation d'un animal n'est pas à prendre à la légère car en plus d'un coût important pour le propriétaire, elle est parfois source de dommages envers des tiers. Votre responsabilité est alors engagée.

En vertu de l'article L.211-23 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Est également considéré en état de divagation tout chien abandonné, livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et si son maître a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Mairie - 11 rue des Trois Huchet - 02 99 57 86 20 - saintsenoux.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 > 12h
Jeudi : 8h30 > 12h et 14h > 18h
1er samedi du mois : 8h30 > 12h

Permanence élu le samedi 6 avril

Tirage : 950 exemplaires. Directrice de la publication : Maryline Lair. Comité de rédaction : Christophe Thomas
Les associations sont seules responsables de la publication de leurs articles.

Maquette/mise en page/distribution :
Pix'N'Graph - Tél. 02 99 83 53 93

Pharmacies de garde : 3237

SUIVEZ LES ÉVÈNEMENTS DE LA COMMUNE SUR INTRAMUROS